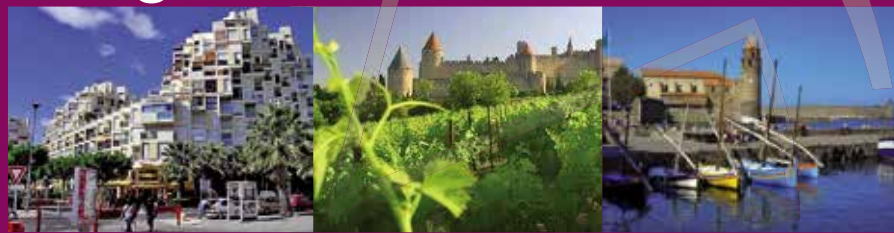


# Insee Analyses

## Languedoc-Roussillon



N°17

Septembre 2015

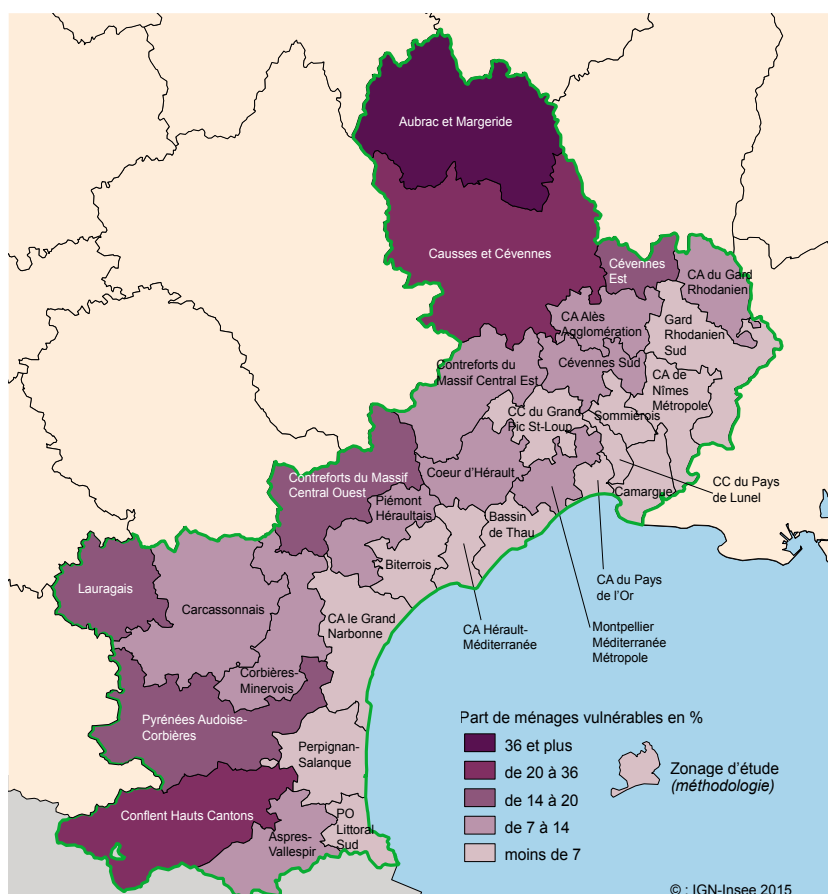
## Se chauffer : source importante de dépenses pour près de 100 000 ménages languedociens

Un ménage languedocien sur douze, soit 94 500 ménages, consacre une part importante de son revenu au chauffage de son logement. Cette vulnérabilité énergétique est particulièrement forte pour les ménages pauvres, touchant un d'entre eux sur quatre. Les habitants du pourtour méditerranéen sont en majorité préservés, grâce au climat clémente. Mais les habitants des massifs montagneux connaissent plus de difficultés. La facture énergétique grimpe dans les logements chauffés au fioul ou construits avant 1975. Les étudiants et les retraités sont particulièrement vulnérables pour le chauffage de leur logement.

Jean-Claude Gidrol, Insee

En Languedoc-Roussillon, un ménage dépense en moyenne 870 € par an pour chauffer son logement. C'est moins qu'au niveau national où cette dépense atteint en moyenne 1 250 € par an. Dans une région à forte précarité financière et au taux de pauvreté le plus fort des régions métropolitaines, se chauffer constitue néanmoins un poste de dépenses important au regard du revenu disponible, d'autant que le coût des transports affecte aussi significativement la part énergétique du budget. Certains ménages doivent alors faire un choix difficile : renoncer à d'autres dépenses pour se chauffer correctement ou se déplacer ou, au contraire, se résigner à avoir froid ou à se déplacer moins. Un ménage est dit en situation de vulnérabilité énergétique lorsqu'il consacre plus de 8 % de ses revenus pour chauffer son logement et plus de 4,5 % pour ses déplacements (*méthodologie*). En Languedoc-Roussillon, 94 500 ménages sont dans cette situation de vulnérabilité énergétique pour les dépenses de chauffage de leur résidence principale, sans compter les dépenses de climatisation et 128 800 sont en situation de vulnérabilité énergétique face aux déplacements (*encadré - La vulnérabilité énergétique liée aux déplacements*).

### 1 Part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement



Sources : Insee, Recensement de la population, ERFS, RDL - SOeS - Anah



## Moins de ménages vulnérables sur le pourtour méditerranéen

8,3 % des ménages languedociens sont en situation de vulnérabilité face aux dépenses de chauffage. C'est moins que la moyenne de France métropolitaine (14,6 %) et que la moyenne de France métropolitaine hors Île-de-France (16,4 %). La région est la quatrième région la moins touchée par la vulnérabilité énergétique liée au logement, derrière la Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Île-de-France. Comme dans les autres régions du bassin méditerranéen, nombre de ménages languedociens sont préservés, grâce au climat clémente de la région. Quant à l'Île-de-France, si elle fait également partie des régions « moins vulnérables », les effets cumulés d'un habitat collectif plus développé et d'un revenu moyen plus élevé en sont les causes principales.

## Des massifs montagneux davantage touchés

Le climat est le premier facteur de disparité pour la vulnérabilité liée au logement, disparité qui se retrouve au sein même de la région : les ménages des zones montagneuses connaissent de plus grandes difficultés (figure 1). Ces zones regroupent ainsi 25 800 ménages vulnérables, soit plus du quart des ménages vulnérables languedociens pour seulement 11 % de l'ensemble des ménages. Dans nombre d'entre elles, les habitants cumulent un climat plus froid et des revenus en moyenne plus faibles. Il en est ainsi des zones « Causses-et-Cévennes », « Conflent Hauts-Cantons », ainsi que « Pyrénées Audoises-Corbières » et « Contreforts du Massif Central Ouest ». Une part importante de leurs résidents sont en situation de vulnérabilité énergétique : entre 14 % et 22 % des ménages. « Aubrac et Margeride » est la zone où les ménages vulnérables sont les plus fréquents (36 %), malgré un revenu moyen des ménages à peine inférieur à la moyenne régionale. En effet, les dépenses énergétiques, s'élevant en moyenne à 1 870 € par an, y sont beaucoup plus importantes qu'ailleurs dans la région en raison d'un climat plus froid.

Sur le pourtour du littoral et autour des villes moyennes, le taux de ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement est moindre, mais ces zones plus peuplées regroupent 59 % des ménages vulnérables de la région. Le climat favorable explique en grande partie cette moindre vulnérabilité. Le revenu des ménages au-dessus de la moyenne régionale, sauf pour la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et la zone

## La vulnérabilité énergétique liée aux déplacements

Autre composante des dépenses énergétiques, les déplacements constituent pour certains ménages une part notable de leur budget. En Languedoc-Roussillon, 128 800 ménages sont vulnérables aux déplacements (*définitions*), soit 11,3 % des ménages. Un ménage languedocien dépense en carburant 580 € par an en moyenne pour ses déplacements contraints en voiture : entre son domicile et son lieu de travail ou d'études, ou pour accéder aux services de santé ou de la vie quotidienne. C'est un peu moins que la moyenne métropolitaine, 610 €. Le Languedoc-Roussillon est la septième région la moins vulnérable de France métropolitaine (10 %). Alors que la vulnérabilité énergétique liée au logement se concentre sur les ménages les plus modestes, la vulnérabilité régionale liée aux déplacements est relativement plus forte et atteint également nombre de ménages aux revenus moyens (figure 8). Les actifs sont les plus touchés en raison de déplacements contraints plus fréquents. Avec l'étalement urbain dû au coût de l'immobilier et à la recherche de la maison individuelle, une partie d'entre eux vont chercher un logement éloigné des villes, et même parfois au-delà des agglomérations.

Seulement 25 800 ménages languedociens, soit 2,3 % cumulent les deux vulnérabilités : les caractéristiques sont différentes entre les ménages vulnérables pour le logement (plutôt des inactifs, des personnes seules, des étudiants, des retraités) et les ménages vulnérables pour les déplacements (où les actifs sont plus nombreux en raison de déplacements réguliers).

### 8 Ménages vulnérables pour les déplacements selon le revenu disponible

unités : nombre et %

| Revenu disponible par unité de consommation | Nombre de ménages | Ménages vulnérables (%) |                      |                       |
|---|-------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------|
|   |                   | Languedoc-Roussillon    | Languedoc-Roussillon | France métropolitaine |
| Revenu inférieur à 1 000 €                  | 223 000           | 18,5                    | 15,7                 | 18,1                  |
| Revenu entre 1 000 € et 1 500 €             | 376 000           | 12,1                    | 11,8                 | 12,9                  |
| Revenu entre 1 500 € et 2 000 €             | 272 000           | 10,1                    | 10,9                 | 12,2                  |
| Revenu supérieur à 2 000 €                  | 270 000           | 5,4                     | 5,3                  | 6,8                   |
| <b>Total</b>                                | <b>1 141 000</b>  | <b>11,3</b>             | <b>10,2</b>          | <b>11,8</b>           |

Lecture : parmi les 376 000 ménages languedociens ayant un revenu disponible compris entre 1 000 € et 1 500 € par unité de consommation, 12,1 % sont en situation de vulnérabilité énergétique pour les déplacements  
Sources : Insee, RP, ERFS, RDL - SOeS, ENT

« Perpignan Salanque », y contribue également.

## Plus de vulnérabilité dans des logements chauffés au fioul ou anciens

Outre le climat, le mode de chauffage et l'année de construction des logements influent le plus sur la vulnérabilité énergétique de leurs occupants. Ces caractéristiques propres au logement peuvent en effet augmenter significativement le montant de la facture énergétique ou au contraire l'alléger. En Languedoc-Roussillon, les ménages chauffés au fioul sont nombreux à être vulnérables : 23 % sur les 143 000 utilisant ce combustible (figures 2 et 3). Dans une région où le fioul ne chauffe en moyenne que 13 % des logements, sa prééminence dans des zones montagneuses renforce la vulnérabilité des habitants. Par exemple dans la zone « Aubrac et Margeride », 47 % des résidences principales sont chauffées au fioul.

L'électricité est le mode de chauffage dominant dans la région, avec 45 % des logements pour 30 % en moyenne métropolitaine. Malgré une consommation

### 2 Ménages selon le mode de chauffage du logement

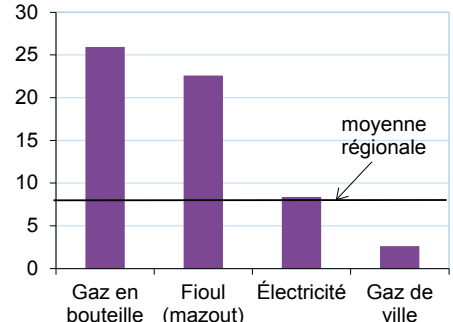
unité : nombre de ménages

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| Ensemble des ménages         | 1 141 000 |
| dont :                       |           |
| chauffés à l'électricité     | 514 000   |
| chauffés au gaz de ville     | 316 000   |
| chauffés au fioul (mazout)   | 143 000   |
| chauffés au gaz en bouteille | 32 000    |

Sources : Insee, RP, ERFS, RDL - SOeS - Anah

### 3 Ménages vulnérables selon le mode de chauffage du logement

unité : %



Sources : Insee, RP, ERFS, RDL - SOeS - Anah

élevée au m<sup>2</sup>, la part de ménages vulnérables parmi ceux utilisant ce mode de chauffage est proche de la moyenne régionale. Cette vulnérabilité moyenne

s'explique essentiellement par le fait que le chauffage électrique est moins présent dans certaines zones montagneuses, et plus utilisé dans des logements construits après 1999 et en particulier des appartements, moins onéreux à chauffer que des maisons individuelles. Enfin, le gaz de ville, moins répandu dans la région (28 % contre 36 % en moyenne métropolitaine), préserve la grande majorité de ses utilisateurs de la vulnérabilité énergétique. Seulement 2,6 % des ménages languedociens chauffés au gaz de ville consacrent plus de 8 % de leurs revenus au chauffage de leur logement.

L'augmentation continue de population régionale depuis 50 ans a entraîné des besoins massifs de nouveaux logements, avec pour conséquence un parc de logements relativement jeune : 52 % des logements ont été construits après 1975, pour seulement 41 % en moyenne métropolitaine. Les ménages occupant un logement construit avant 1975 sont plus vulnérables, particulièrement dans les logements les plus anciens, 15 % en moyenne dans ceux construits avant 1949 (figures 4 et 5). La première réglementation thermique a été adoptée en 1974 à la suite du premier choc pétrolier de 1973, afin de réduire la facture énergétique. Elle s'appliquait aux bâtiments neufs d'habitation, en fixant un objectif de réduction de 25 % de la consommation énergétique par rapport aux normes en vigueur depuis la fin des années 1950. Par la suite, les différentes réglementations thermiques renforcent les exigences en la matière.

#### 4 Ménages selon l'année de construction du logement

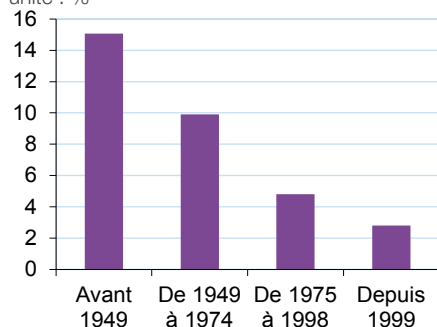
unité : nombre de ménages

| Année de construction du logement | Nombre de ménages |
|-----------------------------------|-------------------|
| Avant 1949                        | 286 000           |
| De 1949 à 1974                    | 263 000           |
| De 1975 à 1998                    | 430 000           |
| Depuis 1999                       | 162 000           |
| <b>Total</b>                      | <b>1 141 000</b>  |

Sources : Insee, RP, ERFS, RDL - SOeS - Anah

#### 5 Ménages vulnérables selon l'année de construction du logement

unité : %



Sources : Insee, RP, ERFS, RDL - SOeS - Anah

## Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) et son programme « Habiter mieux »

Au croisement des enjeux sociaux, économiques et écologiques, la rénovation énergétique des bâtiments est un enjeu très fort : le gouvernement a fixé l'objectif de rénover 500 000 logements par an d'ici 2017 au niveau national, en visant tous les ménages et tous les parcs de logements, soit une multiplication par 4. Les moyens et les priorités de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ont ainsi été renforcés pour répondre à ce défi majeur.

Au niveau local, un réseau de conseillers a été constitué et 18 Points Rénovation Info Service, les PRIS, répondent et accompagnent les particuliers. En Languedoc-Roussillon, l'ambition est de porter à 55 300 le nombre de logements rénovés annuellement. Une simulation d'amélioration de performance énergétique des logements (de 20 % à 40 % selon leur âge) montre que l'effet du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) permettrait de réduire de moitié la part des ménages vulnérables en région.

Les objectifs de ce dispositif sont d'aider les ménages à réduire leur facture énergétique et à améliorer la qualité de leur logement et de diminuer globalement de 38 % la consommation d'énergie dans le bâtiment. Ce volet social rejoint aussi un enjeu écologique et économique, par le développement et le recours de professionnels Reconnus Garants de l'Environnement (RGE), dont l'intervention permet des crédits d'impôt.

Source : Dreal Languedoc-Roussillon

[www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr)

## 6 Ménages vulnérables pour le logement selon le revenu disponible

unités : nombre et %

| Revenu disponible par unité de consommation | Nombre de ménages | Ménages vulnérables (%) |                      |  |
|---|-------------------|-------------------------|----------------------|--|
|   |                   | Languedoc-Roussillon    | Languedoc-Roussillon | France métropolitaine Bassin méditerranéen |
| Revenu inférieur à 1 000 €                  | 223 000           | 24,7                    | 36,0                 | 20,8                                       |
| Revenu entre 1 000 € et 1 500 €             | 376 000           | 8,2                     | 20,2                 | 6,6  |
| Revenu entre 1 500 € et 2 000 €             | 272 000           | 2,4                     | 9,8                  | 2,2  |
| Revenu supérieur à 2 000 €                  | 270 000           | 0,7                     | 2,9                  | 0,6  |
| <b>Total</b>                                | <b>1 141 000</b>  | <b>8,3</b>              | <b>14,6</b>          | <b>6,4</b>                                 |

Lecture : parmi les 376 000 ménages languedociens ayant un revenu disponible compris entre 1 000 € et 1 500 € par unité de consommation, 8,2 % sont en situation de vulnérabilité énergétique pour le logement.

Sources : Insee, RP, ERFS, RDL - SOeS - Anah

Après 1975, grâce à l'amélioration de l'isolation et la limitation des déperditions d'énergie, la part de ménages vulnérables chute nettement, moins de 3 % pour les ménages dont le logement a été construit après 1999. La rénovation des logements et le remplacement des systèmes de chauffage les plus consommateurs d'énergie sont, aujourd'hui encore, des enjeux forts pour les politiques publiques (cf. encadré « Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat... »).

### Un ménage pauvre sur quatre vulnérable énergétiquement

La vulnérabilité liée au logement touche plus souvent les ménages à faibles revenus. Parmi les 223 000 ménages languedociens qui disposent de moins de 1 000 € par mois et par unité de consommation, définis comme ménages pauvres (définition), 55 000 sont vulnérables pour le chauffage de leur logement, soit près d'un quart

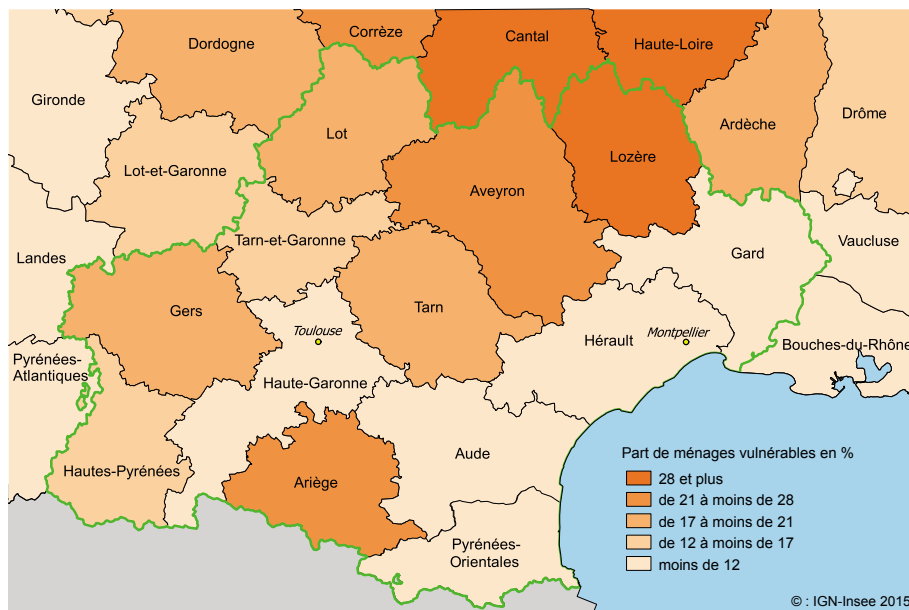
(figure 6). Dans les régions au climat plus rigoureux, les ménages pauvres sont encore plus exposés, jusqu'à 55 % en Auvergne. Les ménages languedociens les plus exposés sont les personnes seules (38 %), de moins de 30 ans (43 %) ou de plus de 75 ans (31 %) ainsi que les inactifs, retraités et surtout étudiants. Sont également très touchés les agriculteurs (32 %), au revenu plus faible et qui occupent plus souvent de grands logements.

Dans une région au fort taux de pauvreté, le chauffage du logement s'ajoute aux autres dépenses contraintes des ménages pauvres. Toutefois, une augmentation de revenu semble permettre de sortir plus rapidement de la vulnérabilité étant donnée la dépense de chauffage inférieure à la moyenne. Ainsi la part de ménages vulnérables baisse fortement, de 25 % pour les pauvres à 8 %, puis 2 % pour les tranches de revenu plus élevé.

## 12 % de ménages vulnérables dans la nouvelle région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

La nouvelle région constituée, dans le cadre de la réforme territoriale, des treize départements de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon compte 282 000 ménages vulnérables pour le chauffage de leur logement, soit 12 % des ménages. Ceux résidant dans les départements du sud-est et en Haute-Garonne sont moins touchés que ceux du nord et de l'ouest (figure 7). Le revenu moyen par ménage, bien que plus élevé en Midi-Pyrénées (31 900 € par an) qu'en Languedoc-Roussillon (30 000 €), ne suffit pas à compenser les effets d'un climat moins favorable dans la partie nord-ouest de la nouvelle région. ■

### 7 Ménages vulnérables pour le logement dans la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées



Sources : Insee, RP, ERFS, RDL - SOeS - Anah

## Méthodologie

Les résultats de cette étude sont issus de l'outil méthodologique « vulnérabilité énergétique » développé par l'Insee et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (SOeS).

Différents modèles permettent d'estimer pour chaque ménage les composantes du taux d'effort énergétique, rapport entre les dépenses liées au logement - respectivement aux déplacements, et le revenu disponible. Ce budget énergétique théorique est fonction des caractéristiques du ménage (situation professionnelle, nombre d'enfants...), de son logement (zone géographique, ancienneté, mode de chauffage...) et des distances domicile-travail et domicile-pôle de service. Il ne préjuge pas de la consommation réelle des ménages. Les éventuels comportements de privation et arbitrages entre les différentes énergies et les modes de transport ne sont donc pas pris en compte.

Dans un premier temps, une modélisation estime la dépense énergétique théorique d'un ménage pour son logement (chauffage et eau chaude sanitaire) à partir du Recensement de la population (RP), des enquêtes de l'Insee auprès des ménages et des travaux de l'Anah. De même, les dépenses énergétiques liées aux déplacements sont estimées par un modèle du SOeS, puis appliquées aux déplacements déclarés au RP. Les déplacements pour un autre motif (achats, soins ou démarches administratives...) sont estimés à partir de l'enquête nationale Transports et Déplacements de 2008.

Dans un deuxième temps, cette « dépense conventionnelle » est rapportée au revenu disponible du ménage, estimé également à partir de ses caractéristiques, afin de déterminer le taux d'effort. Les ménages dont le revenu est supérieur au double du revenu médian ne sont pas considérés comme potentiellement vulnérables.

**Zonage d'étude :** La Dreal a élaboré pour cette étude un zonage spécifique qui couvre la région Languedoc-Roussillon, et basé sur les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Afin que chaque zone compte au minimum 30 000 habitants, les petits EPCI se joignant avec un relief semblable ont été regroupés.

## Définitions

### Vulnérabilité énergétique

Un ménage est considéré comme énergétiquement vulnérable pour ses dépenses de logement lorsqu'il consacre plus de 8 % de son revenu au chauffage de son logement (et de son eau, sans compter les dépenses de climatisation). De même un ménage est considéré comme vulnérable par rapport aux déplacements (domicile-travail, domicile-études, achats, soins et démarches administratives) si sa dépense de carburant automobile dépasse 4,5 % de son revenu.

**Le revenu disponible d'un ménage** comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris pensions de retraite et indemnités chômage), nets des impôts directs.

### Ménage pauvre

Le revenu disponible par unité de consommation (UC) permet de comparer le niveau de vie de ménages de taille ou de composition différente. Ainsi, le premier adulte du ménage compte pour une UC, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun. Un ménage est considéré comme pauvre lorsque son revenu disponible par unité de consommation est inférieur au seuil de pauvreté. En moyenne 2008-2012, le seuil de pauvreté est égal à 1 000 € par unité de consommation.

### Insee Languedoc-Roussillon

274, allée Henri II de Montmorency

CS 27464

34064 Montpellier Cedex 2

**Directeur de la publication :**

Christian Toulet

**Rédaction en chef :**

Magalie Dinaucourt

ISSN 2416-9625

© insee 2015

## Pour en savoir plus

- Cochez N., Durieux É., Levy D., « Loin des pôles urbains, chauffage et carburant pèsent fortement dans le budget », *Insee Première* n°1530, janvier 2015
- Nicolai M-P., « Le carburant pèse fortement dans le budget des ménages corses, contrairement aux dépenses de chauffage », *Insee Analyses Corse* n°5, avril 2015
- Domens J., Martin M., Samyn S., « 256 000 ménages en situation de vulnérabilité énergétique », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n°10, février 2015
- « Premier rapport annuel de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique », *ONPE*, septembre 2014

